

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un règlement sur la citation de bâtiments historiques à La Pocatière

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière,

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue le 4 avril 2011, un avis de motion a été présenté relativement à l'adoption éventuelle d'un règlement visant à citer des monuments historiques au sens de la *Loi sur les biens culturels*. Les bâtiments visés par ce règlement sont les suivants :

- L'ancienne école d'agriculture, sise au 200-202, 4^e avenue Painchaud, et son terrain, connu et désigné comme le lot 4 094 869 du cadastre du Québec, avec circonstances et dépendances;
- La maison Grondin, sise au 1206, 4^e avenue Painchaud, et son terrain, connu et désigné comme le lot 4 095 003 du cadastre du Québec, avec circonstances et dépendances;
- La maison Martineau (Lebrun), sise au 1405, 4^e avenue Painchaud, et son terrain, connu et désigné comme le lot 4 093 667 du cadastre du Québec, avec circonstances et dépendances ;
- La maison Potvin, sise au 720, 4^e avenue Painchaud, et son terrain, connu et désigné comme le lot 4 093 653 du cadastre du Québec, avec circonstances et dépendances;
- La maison de l'Évêché, sise au 1190, 4^e avenue Painchaud, et son terrain, connu et désigné comme les lots 4 674 105 et 4 674 106 du cadastre du Québec, circonstances et dépendances;
- La maison Bourgelas-Pelletier (Richard), sise au 707, avenue de la Grande-Anse, et son terrain, connu et désigné comme le lot 4 093 652 du cadastre du Québec, circonstances et dépendances;
- La maison Gagnon, sise au 305, 4^e avenue Painchaud, et son terrain, connu et désigné comme le lot 4 094 661 du cadastre du Québec, circonstances et dépendances;
- La maison N.A. Sirois, sise au 401, 4^e avenue Painchaud, et son terrain, connu et désigné comme le lot 4 094 664 du cadastre du Québec, circonstances et dépendances;
- La maison Langelier-Martin, sise au 1470, avenue de la Grande-Anse, et son terrain, connu et désigné comme le lot 4 093 562 du cadastre du Québec, circonstances et dépendances.

QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement de citation, **le 4 mai 2011, à 19 h 30**, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière. Au cours de cette assemblée publique, toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du comité consultatif d'urbanisme.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur les biens culturels*.

Donné à La Pocatière ce 15 avril 2011.

Danielle Caron, OMA
Greffière